



Pension alimentaire en cour d'appel

Par **Mafimavie**, le **06/05/2016** à **01:10**

Bonsoir

J'aimerais avoir l'avis de personnes qui se sont déjà retrouvées dans cette situation.

J'étais 5 ans avec mon ex qui avait une petite fille. Nous avons eu une petite fille ensemble qui a aujourd'hui 3 ans.

Quand il est parti il ne nous a plus donné de nouvelles. J'ai donc décidé de récupérer tous les droits de ma fille (autorité parentale exclusive et droit de garde exclusif et pension d 150€ tout m'a été accordé car monsieur ne s'est pas présenté ni fait représenter.

Quelque temps après il fait appel et demande qu'on me réduise la pension de moitié. Et en ce qui concerne la petite il confirme le jugement car il choisit sa vie de couple en dépit de ma fille. Il dit qu'ils ont de gros soucis financiers et que c'est pour cela qu'il veut diminuer la pension. Quelques mois sont passés son ex et mère de sa première fille m'appelle et me dit que le père de nos filles veut lui enlever la garde de sa fille. Dans sa requête il met que lui et sa compagne ont les moyens qu'ils peuvent offrir à sa fille des cours d'équitation qu'il peut l'inscrire dans une école privée et que sa copine travaille en CDI. Elle m'a donné sa requête que j'ai remise à mon avocate et qui elle l'a transmise au tribunal. Quand son avocat l'a su ils ont rebondi en disant qu'en fait sa copine a été agressée au travail et qu'elle n'est plus apte psychologiquement et qu'elle est en arrêt de longue durée suite à ça elle va être en rupture conventionnelle et qu'elle n'aura aucune rémunération.

Je suis choquée qu'ils jouent sur 2 tableaux et je voulais savoir s'il allait se faire remonter les bretelles lui et son avocat car il a le même pour les 2 affaires.